

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet		
QUARTIER DES TROIS ORMES à COUPVRAY		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom		Prénom
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	NEXITY IR APOLLONIA	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	ELOY KEVIN ANTOINE	
RGS / SIRET	8 2 4 3 8 1 2 6 3 0 0 0 1 4	Forme juridique SAS
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
6.a)	=> Le projet prévoit l'aménagement d'environ 420m de voirie rétrocedée	
39.a)	=> Le projet prévoit la construction de logements et d'un local, sur une surface plancher d'environ 20 000 m ² et dont le terrain d'assiette couvre une superficie d'environ 29 600 m ²	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Le projet d'aménagement d'un quartier d'habitations à COUPVRAY (77 700) en région parisienne consiste en :		
- la construction de 465 logements répartis de la manière suivante, 275 logements en accession, 50 logements sociaux, et une résidence étudiante de 140 logements,		
- la construction d'un local de 280m ² SDP environ,		
- l'aménagement d'ensemble du site : création de futurs espaces publics dont environ 420m de voirie, répartis selon 3 typologies (voie à sens unique d'environ 120m, voie à double sens d'environ 200m et voie partagée d'environ 100m), dotée d'environ 25 places de stationnement publiques		
- l'aménagement d'un parking souterrain en deux niveaux d'environ 470 places de stationnement privées		
- la création de nouveaux espaces verts publics et de jardins privatifs.		

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- La création de logements afin de proposer une offre immobilière mixte, diversifiée et adaptée à la population,
- La création d'une crèche au cœur du projet, à destination des habitants du quartier,
- L'aménagement d'espaces publics, lieux de vie et d'échange pour les habitants.

Les bâtiments seront labellisés PASSIVHAUS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première phase consistera à la création des VRD primaires sur toute la surface du projet puis nivellement du terrain et création des réseaux définitifs du projet (4 mois).

Ensuite la réalisation des bâtiments se fera sur plusieurs phases correspondant aux îlots du projet (environ 80 logements par phase)

La durée de construction de chaque îlot sera de deux ans environs. Il est à préciser que deux phases pourront se chevaucher en phase travaux, le projet étant optimisé afin de maximaliser la réutilisation des terres de terrassements sur site (les études de pollution et de VRD sont réalisées en ce sens)

L'îlot sur lequel ces travaux s'effectueront n'entravera pas le trafic sur la zone puisque l'aménageur aura réalisé les travaux de viabilisation de la parcelle (voiries attenantes comprises).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet dans sa phase d'exploitation se compose de :

Bâtiment A : 40 logements

Bâtiment B : 90 logements dont 49 logements sociaux

Bâtiment C : 47 logements

Bâtiment D : 27 logements + Résidence étudiante de 140 chambres + Local d'environ 280m² (SDP) + 1 logement social gardien

Bâtiment E : 25 logements

Bâtiment F : 37 logements dont 3 Maisons

Des maisons :

- 10 logements en T5
- 21 logements en T4
- 28 logements en T3

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait partie d'une ZAC ayant fait l'objet d'une étude d'impact (cf annexe 8 : avis de l'autorité environnementale)

Le projet fera l'objet d'un dépôt de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Terrain d'assiette	29 597m ²
- Surface de plancher	environ 20 000 m ²
- Nombre de logements	environ 465 logements
- Stationnements	469 places
- Mètres de voirie	environ 420 mètres linéaires

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Chemin de Magny le Hongre, 77 700
COUPVRAY

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°48'06"E Lat. 48°52'55"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), a) d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 02°48'14"E Lat. 48°52'59"N

Point d'arrivée : Long. 02°48'10"E Lat. 48°52'50"N

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'intercepte pas de ZNIEFF (type 1 ou 2) Une ZNIEFF de type 1 est située à environ 1,4km au Nord-Ouest du projet. Il s'agit de la ZNIEFF des Prés humides de Coupvray. Une ZNIEFF de type 2 est située à 1,2km au Nord-Ouest du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de la Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'intercepte pas de zone couvertes par un arrêté de protection de biotope (APB). La zone la plus proche se situe à environ 3km au Nord-Ouest du Site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de COUPVRAY ne comprend pas de parc ou de réserve naturelle. La Réserve Naturelle Régionale la plus proche se situe à 14km à l'Ouest dans la commune de CHELLES. Un projet de Parc Naturel Régional est en cours pour le PNR de Brie et deux Morin. La commune de COUPVRAY n'est pas comprise dans ce parc, mais la commune de MONTRY (à la limite Est de COUPVRAY, à 350m du projet) est incluse dans le périmètre.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de la Seine et Marne est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé le 1er février 2013. Le site du projet est bordé par la D934, classée voie de catégorie 3.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'intercepte pas de zones liées à la protection de monuments historiques ou patrimoniaux. A proximité directe du site se situent plusieurs éléments patrimoniaux : - Le Parc et le Château de Coupvray (N°5116 / N°IOLFO0) - Le Parc du Château des Hautes-Maisons (N°5360) - La Ferme du Couvent (N°IW1886)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le SDAGE Seine Normandie 2016-2021 répertorie les zones humides "prélocalisées". Le projet n'intercepte aucune de ces zones. La plus proche se situe à 100m au Nord du site. La DRIEE Île de France répertorie les enveloppes d'alerte potentiellement humides, le Nord de la zone de projet intercepte une enveloppe de Classe 3.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de COUPVRAY est concernée par un PPRN Mouvement de Terrain, prescrit depuis 2001. Elle n'est couverte par aucun autre PPRN. La commune n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de COUPVRAY n'est pas exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués (données BASOL) Deux sites BASIAS sont recensés sur la commune : - Une entreprise de fabrication d'équipements électroniques (MUTE Productions) était située rue de l'Eglise (à 1,15km du projet). Cette activité est terminée. - Un marchand de combustibles (BRUNEAUX) était situé route Esbly (à 2,5km du projet). Cette activité est terminée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur la zone de répartition des eaux souterraine N° 03001 "Albien".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage en eau potable ne se situe sur le site du projet. Le captage n°077002358 se situe à 1,8km au Nord du site (captage sensible d'eaux souterraines), et le captage prioritaire en eaux souterraines n°011857X0022/HY se situe à 20km au Sud Est du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'intercepte pas de site inscrits. Le site inscrit le plus proche se situe à 520m à l'Est, il s'agit du Parc du Château des Hautes-Maisons.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'intercepte pas de site Natura 2000. Le site le plus proche est situé à 3km, il s'agit du site des Boucles de la Marne qui est soumis à la Directive Oiseaux.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'intercepte pas de site classé. Cependant le site classé du Château et Parc de Coupvray est à proximité directe du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si les études de sol spécifiques au projet identifient une masse d'eau souterraine affleurante au droit du site, un rabattement temporaire sera réalisé en phase chantier afin de réaliser les parkings en sous-sol. Cet éventuel rabattement de nappe ferait l'objet d'un Dossier Loi sur l'Eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais seront préférentiellement réutilisés dans le cadre de l'aménagement de la zone. En cas d'évacuation des matériaux, des filières de valorisation de matière et / ou énergétiques seront recherchées pour les différentes typologies de déchets.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une expertise faune flore (cf annexe 9) a été réalisée dans le cadre des études de la ZAC. Des mesures ont été prises dans le cadre du projet afin d'éviter, de réduire et de compenser tout impact sur le milieu naturel. Pour rappel, notre projet s'implante sur des parcelles agricoles cultivées, à faible valeur écologique. Il n'est pas connecté au réseau de milieux référencés par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la distance entre le projet et le site Natura 2000 le plus proche, aucun impact sur un habitat ou une espèce inscrite au FSD n'est attendu pour ce projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur les zonages d'inventaire et de protection n'est attendu pour ce projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur des parcelles agricoles, destinées à être urbanisées car elles sont comprises dans une Opération d'Intérêt Général et dans un Projet d'Intérêt Général.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une canalisation de transport de matière dangereuse longe la route départementale D934, qui borde le projet mais qui ne l'intercepte pas.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de COUPVRAY est couverte par un PPRN Mouvement de terrain. Sur le périmètre du projet, le risque est identifié comme faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de création de logements va engendrer des trafics supplémentaires sur les voies alentours. Des études de trafic ont été réalisées dans le cadre du dossier de ZAC. Les solutions nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des circulations sur la zone ont été intégrées au projet global de ZAC.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet va générer un nouveau trafic sur le secteur et sera donc une source de bruit. Cependant l'impact sera négligeable au vu du contexte actuel. Les équipements techniques mis en place en extérieur seront sélectionnés et positionnés dans le respect des normes acoustiques en limite de propriété. Le projet se situe en bordure de la départementale D934. Des isolements acoustiques de façade devront être déterminés dans les logements conformément aux arrêtés du 23 Juillet 2013 et du 13 Avril 2017.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des vibrations au cours de la phase chantier. Ces nuisances sont cependant temporaires et peuvent être négligées dans le cadre du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage des espaces publics sera conçu de manière à minimiser la pollution lumineuse (horaires de fonctionnement, orientation, positionnement des candélabres...)</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une pollution ponctuelle est possible au cours des travaux (circulation des engins de chantier ...)</p> <p>Elle peut être négligée au vu du contexte et de la circulation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront préférentiellement infiltrées si les tests de perméabilité du sol permettent cette infiltration.</p> <p>Les eaux usées seront rejetées au réseau conformément à la réglementation en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés sont majoritairement des déchets organiques et des DIB.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles sur lesquelles s'implantent le projet sont actuellement à vocation agricole. Ces parcelles sont inscrites au PLUi dans le périmètre de la ZAC des Trois Ormes (inclue dans une Opération d'Intérêt Général et dans un Projet d'Intérêt Général), en zone AUZTO-Ab et sont donc vouées à l'urbanisation. C'est l'EPAFRANCE qui est actuellement propriétaire de ces terrains suite à une DUP acquisition foncière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet du Quartier des Trois Ormes fait partie de l'opération d'aménagement de la ZAC des Trois Ormes qui couvre une superficie totale de 64,08ha environ, sur les communes de Coupvray et de Magny-le-Hongre. Cette opération de ZAC est portée par l'EPAFrance depuis 2011, à l'initiative de la société Disney. La ZAC des Trois Ormes fait partie d'un projet d'urbanisation global qui inclut la ZAC de Coupvray, au coeur du secteur Val d'Europe.

Le projet de la ZAC des Trois Ormes prévoit trois grands secteurs d'urbanisation organisés autour d'un parc :

- à l'est du futur parc, un secteur dédié à une urbanisation dense (bâtiment en R+3/R+4), dont fait partie le Quartier des Trois Ormes.
- à l'ouest du futur parc, un secteur dédié à une urbanisation moins dense constituée de maison en R+1 et ponctuellement de petits collectifs R+2 à R+3. Les travaux de viabilisation, d'assainissement de cette zone ont débuté en 2018.
- au sud du futur parc, un secteur hôtelier constitué de trois hôtels de 450 unités d'hébergement environ.

Plusieurs études ont été déjà réalisées dans le cadre de la procédure de ZAC :

- Une étude d'impact par l'Atelier Ville et Paysage,
- Une étude d'assainissement par le BET Confluences Ingénieurs Conseil,
- Une étude de trafic par la société CDVIA,
- Une étude faune/flore/habitats naturels par le CERE,
- Un diagnostic archéologique par l'INRAP Centre Île-de-France,

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet fait partie d'une ZAC ayant fait l'objet d'une étude d'impact. Cette étude a été instruite. Un avis de l'autorité environnementale a été émis. Il est joint en annexe 8.

Cette étude d'impact présente des mesures destinées à éviter et réduire les effets négatifs notables du projet global sur l'environnement et la santé humaine.

De part son inscription au sein de la ZAC, le projet s'engage à respecter ces mesures.

De plus, les bâtiments seront labellisés PASSIVHAUS.

7 Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du Quartier des Trois Ormes peut être dispensé d'évaluation environnementale au sens où l'étude d'impact réalisée dans le cadre de la ZAC des Trois Ormes et les études annexes réalisées dans ce cadre incluaient déjà les composantes du projet de Quartier.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Présentation provisoire du projet (réunion esquisse du 11 Septembre 2018) Annexe 8 : Avis de l'autorité environnementale Annexe 9 : Expertise faune flore

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PARIS

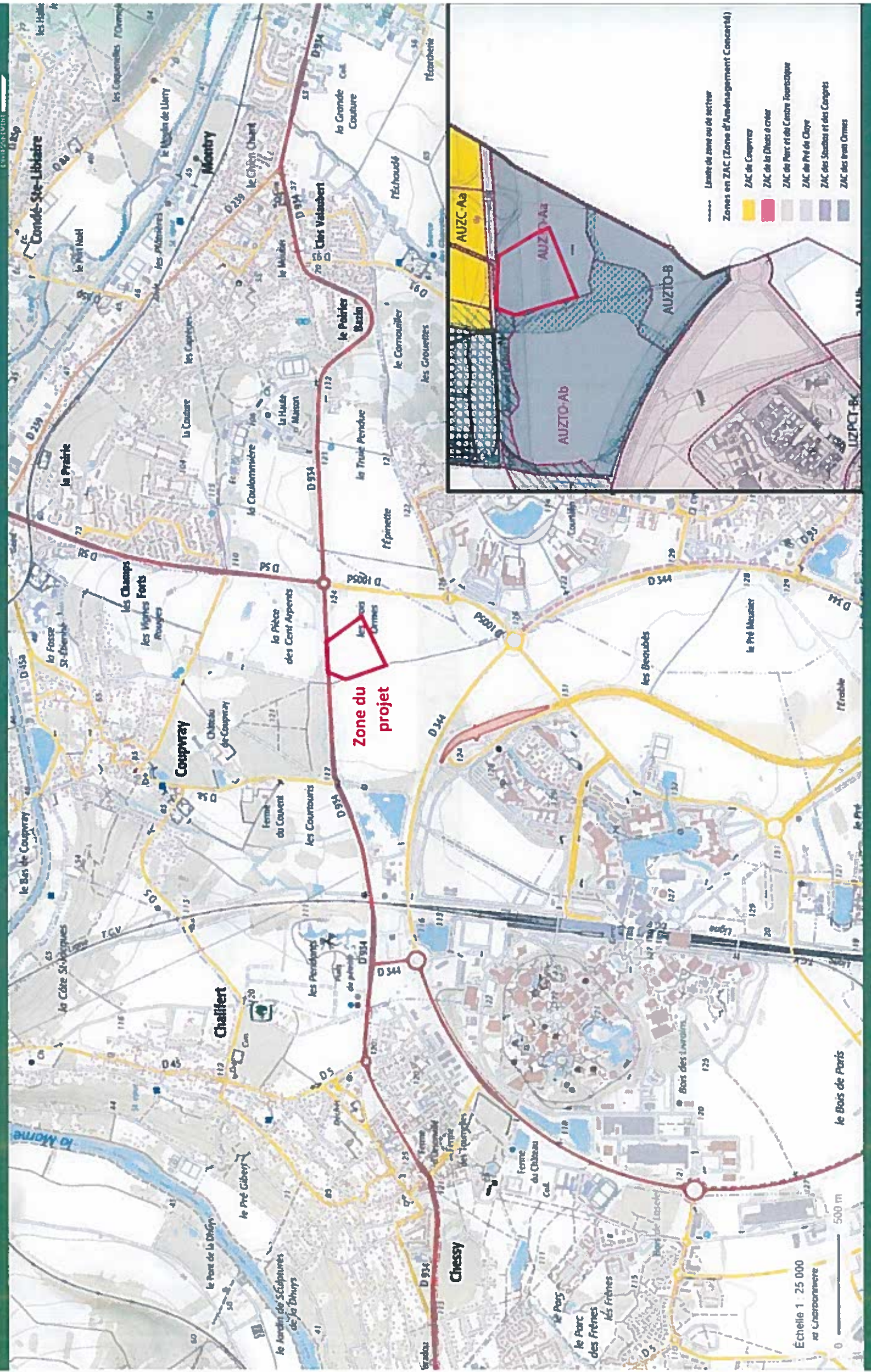
le

13 / 11 / 2018

Signature

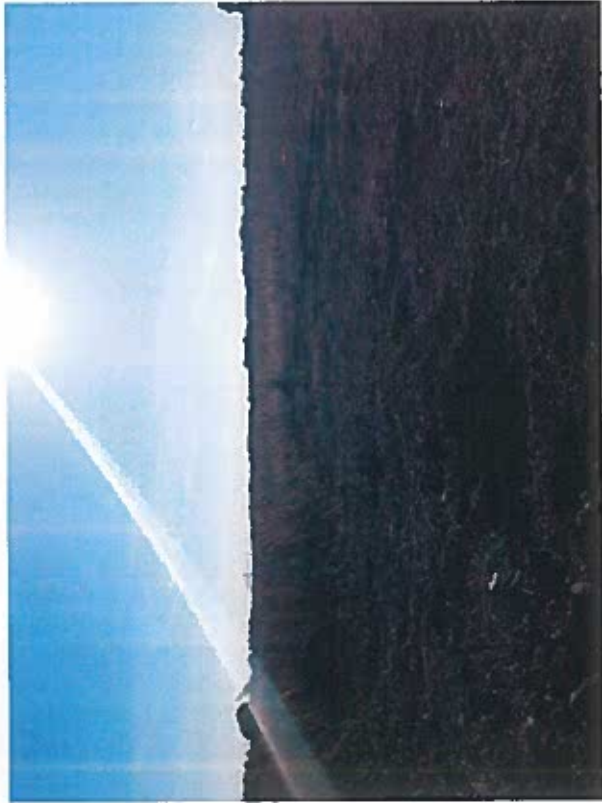


ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION AU 1:25000



ANNEXE 3 – REPORTAGE PHOTO DE LA ZONE

① Intérieur



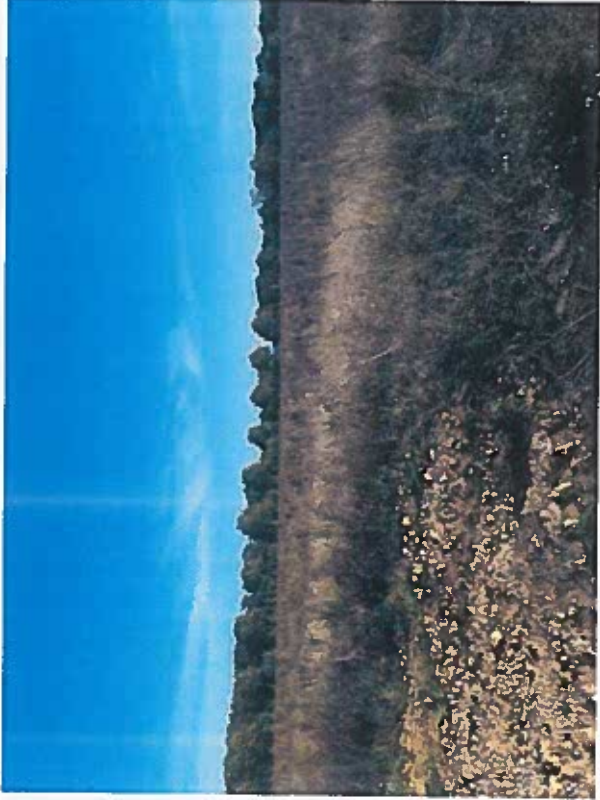
② Intérieur



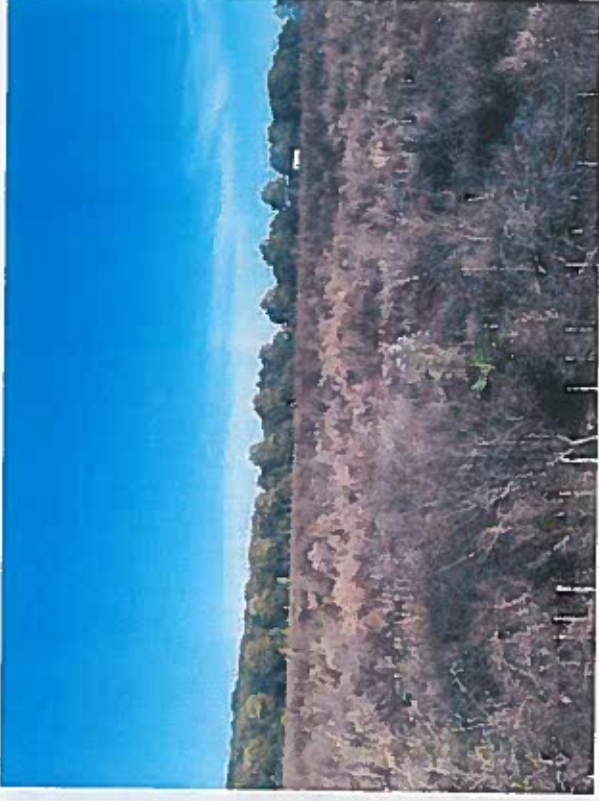
② Extérieur



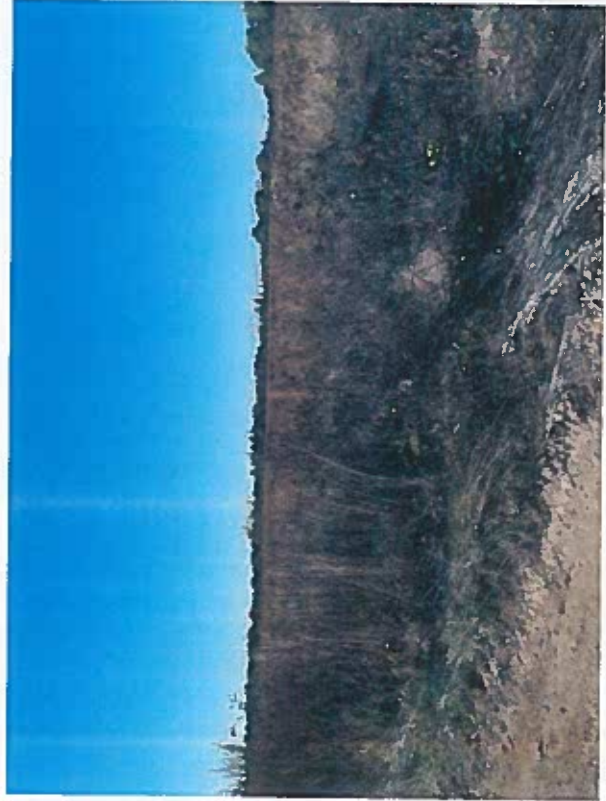
③ Intérieur



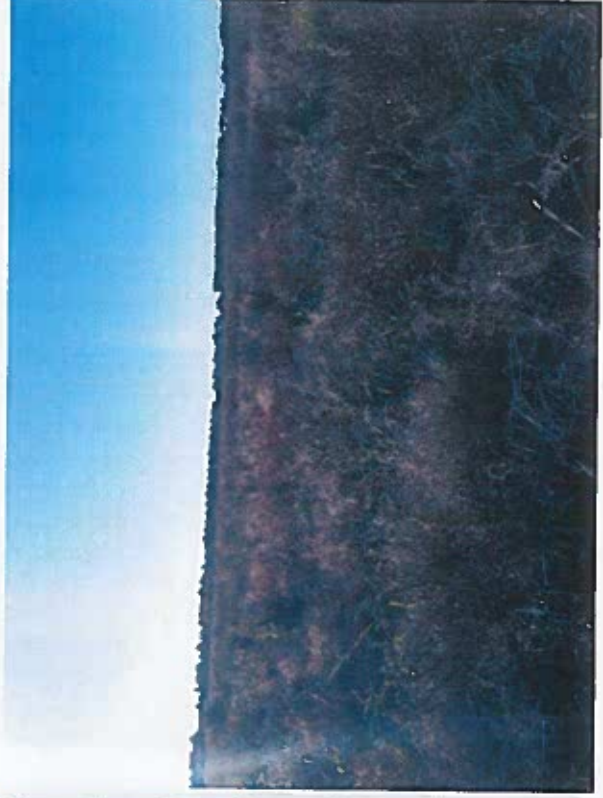
④ Intérieur



③ Extérieur



④ Extérieur



⑤ Intérieur



⑥ Intérieur



⑤ Extérieur



⑥ Extérieur



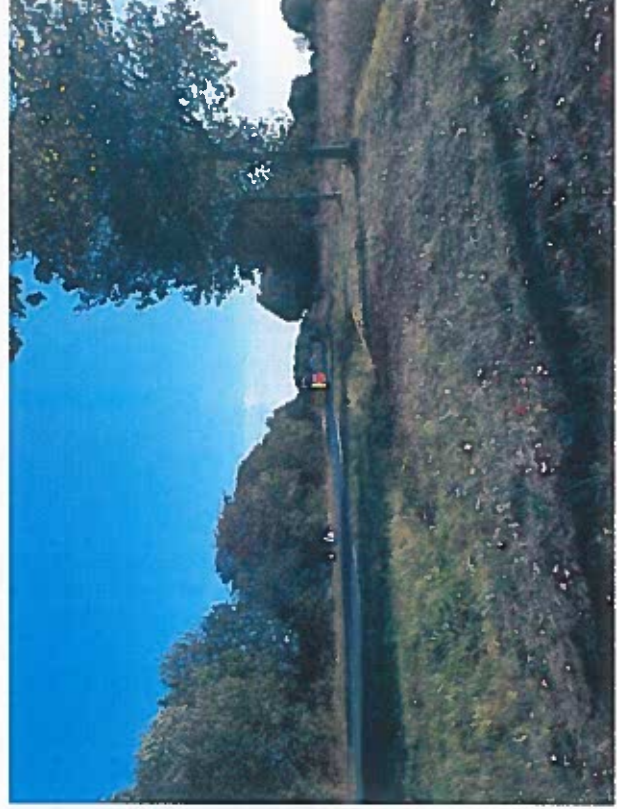
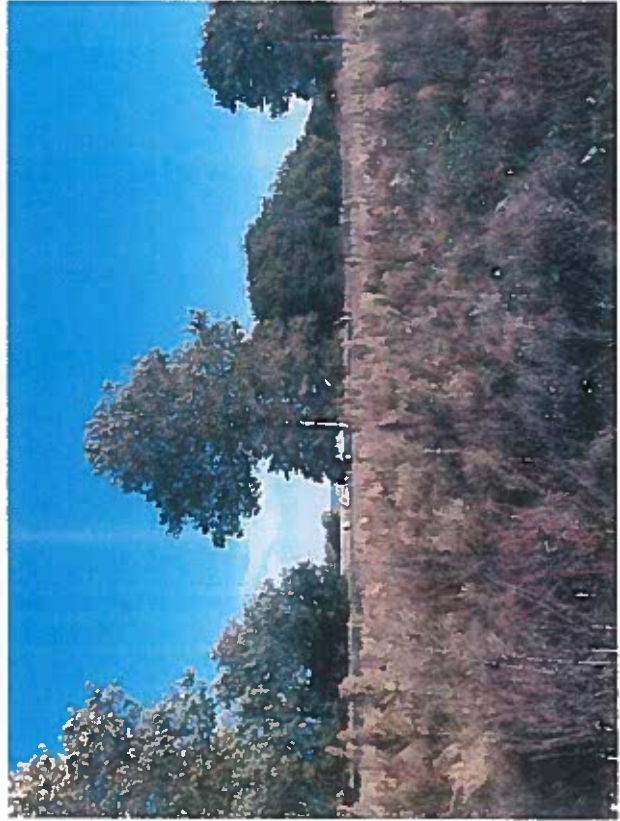
⑦ Intérieur



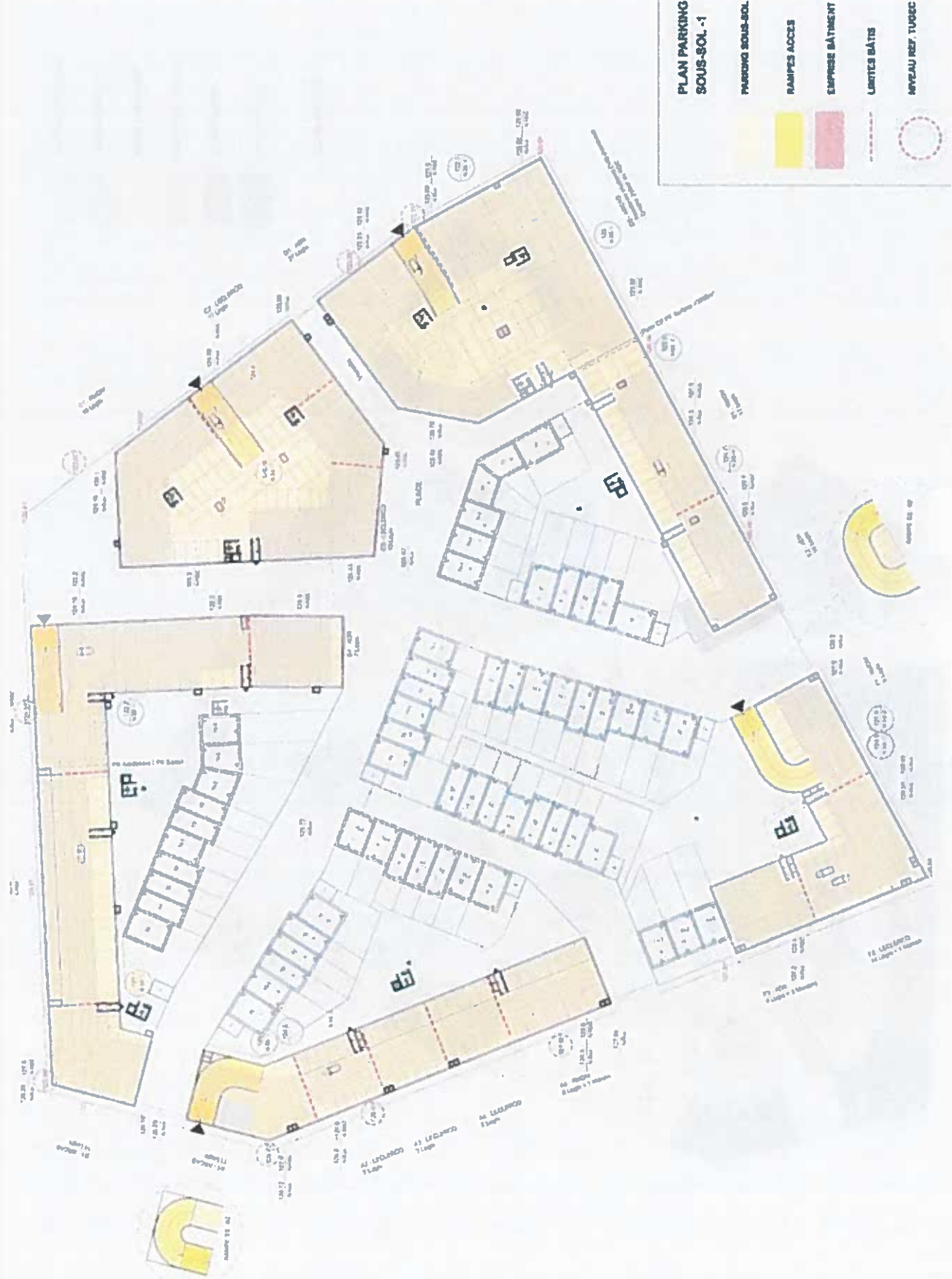
Photos de la route adjacente : la D934



⑦ Extérieur



ANNEXE 4 – PLANS DU PROJET



ANNEXE 5 – ABORDS DU PROJET

- Mécanisme
- Mais grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autre oléagineux
- Préagricoles
- Plantes à fibres
- Semenciers
- GA (autres que sans production)
- GA (industriel)
- Autres gis
- Biz
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Esters et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruit à croque
- Orchères
- Autres cultures improductives
- Légumes et fleurs
- Cane à sucre
- Aéroculture
- Divers
- Non disponible

- Carte Drosière v2
- Forêt formée sans couvert arboré
 - Forêt formée de feuillus purs ou liés
 - Forêt formée de résineux caducifères purs
 - Forêt formée de résineux sempervérants purs
 - Forêt formée de feuillus pur
 - Forêt formée de résineux pur
 - Forêt formée de résineux caducifères pur
 - Forêt formée d'un autre feuillus pur
 - Forêt formée d'un autre résineux pur
 - Forêt formée à mélange de feuillus
 - Forêt formée de feuillus et résineux
 - Forêt formée de pins maritimes pur
 - Forêt formée de pins sylvestres pur
 - Forêt formée de pins laricina
 - Forêt formée de pins laricina pur
 - Forêt formée de pins d'Alep pur
 - Forêt formée de pins à crochets
 - Forêt formée de pins à crochets pur
 - Forêt formée d'un autre pin pur
 - Forêt formée à mélange de pins pur
 - Forêt formée de sapin ou épicéa
 - Forêt formée de mélèzes pur
 - Forêt formée de mélèzes et résineux
 - Forêt formée à mélange
 - Autres conifères
 - Forêt formée d'un autre conifère pur autre que pin
 - Forêt formée à mélange de conifères
 - Forêt formée à mélange de feuillus prédominants et conifères
 - Forêt formée à mélange de conifères prédominants et feuillus
 - Forêt ouverte sans couvert arboré
 - Forêt ouverte de feuillus pur
 - Forêt ouverte de résineux pur
 - Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
 - Propriétés
 - Landes
 - Formations herbacées



ANNEXE 6 – RÉSEAU NATURA 2000



